

Le **lundi 26 septembre 2016** à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 16 septembre 2016 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

**Ordre du jour :**

- Compte rendu de la réunion du 18 juillet 2016
- Présentation de RENOBATYS, plateforme de rénovation de l'habitat, par le Pays de Fougères
- Divers aménagements extérieurs aux abords du parking de la grande salle des fêtes - Avenants
- Entretien du terrain des sports – Nouveau contrat
- Assurance communale – Avenant n°3 au contrat véhicules à moteur
- Compétence relative à la délivrance et à la reprise des concessions dans le cimetière – Délégation du conseil municipal au maire
- Demande de subvention de Nelly Gervais pour un voyage linguistique
- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- Redevance assainissement collectif – Tarif 2017
- SIEX – Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- Questions diverses

Etaient présents : MM. DESHAYES, PERRIER, Mme GELOIN, Mme MARTIN, MM. GILBERT, BRYON, LALOE, TALIGOT, CARRE, Mme PEU, M. BARON et Mme JEHAN

Absents : - M. TRAVERS ayant donné pouvoir à M. DESHAYES

- M. ROGER, excusé

Secrétaire de séance : M. GILBERT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 18 juillet 2016, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

**PRESENTATION DE RENOBATYS, PLATEFORME DE RENOVATION DE L'HABITAT, PAR LE PAYS DE FOUGERES**

Mme Emilie Leroy du Pays de Fougères présente aux élus la plateforme Renobatys de rénovation de l'habitat. Cette plateforme, lancée en octobre 2015, reçoit tout type de demandes en projet de rénovation et accompagne les porteurs de projet du début à la fin. Les conseillers assistent les demandeurs d'un point de vue technique, énergétique et financier de la définition du projet au suivi des consommations à l'issue des travaux. Les particuliers qui sollicitent cet accompagnement participent à hauteur de 50 €.

**DIVERS AMENAGEMENTS EXTERIEURS AUX ABORDS DU PARKING DE LA GRANDE SALLE DES FETES –AVENANTS**

M. le Maire présente deux avenants relatifs au marché de travaux d'aménagements extérieurs aux abords du parking de la grande salle des fêtes attribué par délibération n°35 du 19 avril 2016 pour un montant total de 130 968,60 € H.T.

<b>LOT N°1 Terrassement Voirie Assainissement / Ets Lemée Serendip</b>			
Montant de base H.T.	Plus-value en H.T. Avenant n°1		Nouveau montant HT
67 463,10 €	- Fourniture et pose de marche en granit - création 49 ml allée piétonne en enrobé	+ 2 714,00 €	70 177,10 € + 4.02 %

<b>LOT N°2 Maçonnerie / Ets Leroy Paysages</b>			
Montant de base H.T.	Moins-value en H.T. Avenant n°1		Nouveau montant HT
44 972,50 €	- Fourniture et pose de blocs marche béton - Fourniture et pose d'une main courante	- 2 795,00 €	42 177,50 € - 6.21 %

Le montant total des avenants ci-dessus qu'il est proposé d'accepter est donc de - 81 € H.T., ce qui a pour effet de porter le montant global du marché à 130 887.60 € H.T. (- 0.06 %).

De plus l'avenant n°1 au lot 1 modifie le délai d'exécution des travaux pour le lot 1 qui passe de 8 à 10 semaines à compter de l'ordre de service n°1.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ces avenants et autorise M. le Maire à les signer.

### **ENTRETIEN DU TERRAIN DES SPORTS – NOUVEAU CONTRAT**

L'entreprise Boyère Paysage assure les prestations d'entretien des espaces verts du terrain des sports depuis plusieurs années et donne satisfaction. Le contrat actuel arrive à échéance au 30 septembre 2016. Les travaux représentent en moyenne un montant de 2 000 € H.T. par an.

M. le Maire propose de conclure un nouveau contrat avec cette même entreprise pour une durée de un an renouvelable 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016. La nature et le prix des prestations sont les suivants :

<b>Nature des prestations</b>	<b>Prix unitaire H.T.</b>
Tonte	95 €
Passage de la débroussailleuse	106 €
Taille de la haie de sapin	944 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer le contrat.

### **ASSURANCE COMMUNALE – AVENANT N°3 AU CONTRAT VEHICULES A MOTEUR**

La SMACL propose un avenant n°3 au contrat Aléassur « Véhicules à moteur » pour assurer le Citroën Berlingo et résilier l'assurance pour le Renault Express. Les montants sont les suivants :

	<b>Reliquat année 2016</b>	<b>Année entière</b>
Citroën Berlingo	+148,95 € TTC	+461,99 € TTC
Renault Express	-59,33 € TTC	-185,09 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>+89,62 € TTC</b>	<b>+276,90 € TTC</b>

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter l'avenant n°3 au contrat Aléassur « Véhicules à moteur » et autorise M. le Maire à le signer.

### **COMPETENCE RELATIVE A LA DELIVRANCE ET A LA REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

M. le Maire expose au conseil municipal que l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Considérant qu'il y a lieu, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à M. le Maire une délégation prévue à l'article L 2122-22 du CGCT

➤ Décide :

- M. le Maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L 2122-2 du CGCT et pour la durée de son mandat, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière. Il sera rendu compte au conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

- M. le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE NELLY GERVAIS POUR UN VOYAGE LINGUISTIQUE**

Nelly Gervais sollicite la commune pour une subvention pour une participation à un voyage linguistique en Allemagne en tant que bénévole au sein de l'association Volksbund du 1<sup>er</sup> au 15 août 2016. Elle a participé au camp international pour la Paix rassemblant 12 nations différentes et ayant pour but de restaurer un cimetière militaire, de perfectionner les différentes langues et d'enrichir sa culture. Elle propose d'écrire un article dans le bulletin municipal.

Considérant que le conseil municipal privilégie les aides financières pour les voyages organisés dans le cadre de la scolarité, il décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

## **RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il donne des informations sur les conditions d'exploitation du service, les abonnés au nombre de 91 en 2015, la population desservie estimée à 266 habitants, le nombre de m<sup>3</sup> d'eau facturés sur la commune soit 7 206 m<sup>3</sup>, les indicateurs financiers par exemple 15 565.48 € H.T. de redevance, le prix de l'assainissement collectif, les travaux effectués...

En annexe du rapport est jointe une note d'information de l'Agence de l'Eau relative à ses redevances et à son programme d'intervention.

Le conseil municipal adopte ce rapport mis à la disposition du public.

## **REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TARIF 2017**

Le Conseil Municipal adopte, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, identiques à ceux de 2016 :

- 1,78 € H.T./m<sup>3</sup> d'eau consommée
- une part fixe de 31,94 € H.T.

## **SIEX – RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE**

M. le Maire communique aux élus le rapport 2015 du Syndicat intercommunal des Eaux du Chesné sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport donne des informations sur la provenance de la ressource en eau, les abonnés dont 222 sur la commune, la qualité de l'eau, le prix de l'eau...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport mis à la disposition du public.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PROJET DE TRAVAUX SALLE DES FETES LANCELOT**

Divers travaux sont envisagés dans la salle des fêtes Lancelot en 2017/2018 :

- accessibilité des toilettes aux personnes à mobilité réduite
- installation d'un limiteur de décibels
- revoir l'acoustique
- refaire le revêtement des murs

Une décision sera prise concernant cette mise en œuvre pour le budget 2017.

## **REUNIONS**

- le vendredi 30 septembre à 17h30 à la mairie de Dompierre du Chemin une réunion d'information qui aura pour thème "Les communes nouvelles" en présence de monsieur Fabien Martorana, Sous-Préfet de Fougères Vitré.

- le mardi 8 novembre à 20h00 salle Brocéliande : réunion sur le déploiement des compteurs Linky par Enedis